

# La lettre # 7

Décembre 2007

## L'ÉDITORIAL : entre inquiétudes et encouragements

Une fin d'année en demi-teinte, tel est notre sentiment en ce mois de décembre, tant nos inquiétudes sur les conditions de vie de nos patients contrebalancent les encouragements que sont pour nous leurs attitudes volontaires.

Des inquiétudes, devant la multiplication des plaintes des patients que nous recevons, nous relatant les contrôles d'identité « musclés » qu'ils ont dû subir ; l'un d'entre eux ayant même entraîné l'hospitalisation d'un de nos patients après une perte de connaissance.

Un autre, auquel a été reconnu le statut de réfugié et qui vit légalement en France, a reçu la visite de la police pour vérifier que son mariage n'était pas « blanc ». L'argument formulé par le fonctionnaire de police était « qu'il n'avait pas encore d'enfants après neuf mois [de mariage], ce qui était inhabituel ». Cette remarque signifie-t-elle qu'il faille faire des enfants immédiatement après le mariage, sous prétexte que l'on est... africain ? Les explications du couple faisant état d'un problème médical, et de la poursuite d'un bilan pour remédier à cette situation somme toute « banale », n'ont pas empêché l'Administration d'adresser, dans les jours qui ont suivi cette visite, une invitation à quitter le territoire à l'épouse de notre patient, au prétexte que le mariage avait eu lieu postérieurement à l'obtention du statut de réfugié par le mari.

Se marier, et quand ? Telles seraient donc les questions à se poser avant de convoler ? Il va sans dire qu'il a été conseillé à ce patient de saisir la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) et que nous l'aiderons à constituer son dossier.

Que dire devant un patient qui n'ose pas présenter, lors de son premier rendez-vous au centre de santé, son récépissé de demande d'asile (seul document officiel permettant le séjour en France d'un demandeur

d'asile), parce qu'un policier, qui l'a trouvé en conversation avec un compatriote qui vendait quelques babioles dans le métro, a cru bon de barrer ce document d'identité d'une mention « VENTE À LA SAUVETTE » en lettres capitales.

Quel tollé – justifié – ce genre de pratiques susciterait, si l'on inscrivait sur les cartes d'identité de nos compatriotes la mention de contraventions, délits ou crimes constatés... ou imaginaires. Et de se poser la question : « pourquoi la loi n'est pas égale pour tous ? » Inquiétudes ? Oui, de réelles inquiétudes.

Alors même que ces questionnements nous assaillent, les patients que nous recevons nous adressent, par leur volonté, leurs comportements, de vifs encouragements. En effet, années après années, la très grande majorité des patients, adultes ou mineurs isolés étrangers, qui bénéficient de stages de formation ou de stages en alternance, se voient immédiatement sollicités par leurs employeurs pour rester ou revenir dans l'entreprise.

Étonnant ? Non ! Les qualités dont ils ont fait preuve pour résister, survivre, arriver jusqu'en France, se débrouiller au milieu des dédales administratifs et institutionnels sont précisément celles que tout employeur rêve de trouver chez ses collaborateurs. Qui ne serait ravi d'avoir un employé qui réunisse à lui seul autonomie, capacité à relever des défis, persévérance, sens de l'observation, courage, obstination... toutes ces qualités sont celles qu'il a fallu à chacune des victimes que nous recevons pour arriver, vivante, jusqu'à nous.

Des inquiétudes, des encouragements nourrissant des espoirs, tels sont les sentiments antagonistes entre lesquels nous sommes tiraillés, et qui nous obligent à un « grand écart » parfois difficile à supporter dans le cadre de notre travail.

**Dr Pierre Duterte – Médecin Directeur**

### SOMMAIRE

En bref	p 2
L'interview : <i>Terres inhumaines</i>	p 2
Un pays : le Congo Brazzaville	p 4



Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Commission européenne. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'association Parcours d'Exil et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne.

## EN BREF

### Convention de mécénat entre la Fondation Société Générale et Parcours d'Exil

La Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité et Parcours d'Exil se sont engagées à signer une convention de mécénat par laquelle la fondation apporte son soutien au développement du Groupe Insertion. Ce financement s'inscrit dans le cadre des activités de lutte contre l'illettrisme et d'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active, deux des champs d'intervention privilégiés de cette fondation. Plus d'informations sur :

[www.socgen.com/fondation-solidarite/](http://www.socgen.com/fondation-solidarite/)

### Augmentation de la subvention attribuée par Fonds des Nations Unies pour les victimes de torture à Parcours d'Exil

Le Fonds des Nations Unies pour les victimes de torture contribue au financement des activités de Parcours d'Exil depuis 2002. Cette subvention s'élèvera en 2008 à 50 000 \$ (contre 30 000 \$ précédemment), traduisant la reconnaissance et la confiance de cette institution dans l'importance du travail mené par l'association.

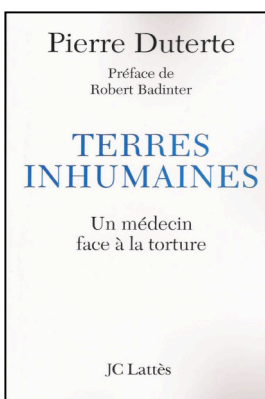
### Étude sur le dépistage des souffrances psychiques dans les Cadas (Centres d'accueil de demandeurs d'asile)

Parcours d'Exil initie un programme de réflexion sur le dépistage précoce, dans les Cadas, des victimes de torture. Cofinancé par la Fondation de France, ce projet a pour objet de mettre en place une recherche-action destinée à créer un outil de dépistage des souffrances psychiques, et à mesurer l'impact de la prise en soins qui en découle. L'objectif ultime de cette action est de proposer, le plus rapidement possible, des soins à ceux qui en ont besoin et qui ne savent, ou ne peuvent pas toujours en faire la demande. En parallèle à cette recherche-action et dans le cadre de leur stage, huit étudiantes en travail social de l'IUT Paris V effectuent une enquête de terrain auprès des responsables des Cadas d'Île-de-France afin d'identifier les besoins dans ce domaine, et de recueillir les connaissances engrangées sur ce sujet particulier.

**Si vous souhaitez participer, ou simplement être informé des résultats de ce projet, n'hésitez pas à contacter Hélène de Rengervé au 01 45 33 31 74.**

## L'INTERVIEW

**Dans son livre *Terres inhumaines – Un médecin face à la torture*, Pierre Duterte, médecin-directeur du centre de soins Parcours d'Exil et psychothérapeute, témoigne de son travail auprès des victimes de torture. Dénué de tout pathos excessif ou de voyeurisme morbide, ce récit, préfacé par Robert Badinter, met en lumière le courage et l'humanité d'hommes, de femmes, et d'enfants qui souvent ont eu à vivre le pire.**



**La première question semble évidente, tant elle vient immédiatement à l'esprit du lecteur qui parcourt les premières lignes : pourquoi avoir écrit ce livre ?**

L'écriture de *Terres inhumaines* est une réponse à deux énervements qui m'irritent depuis les treize années que je travaille à la prise en soins de victimes de torture.

Le premier énervement est dû à l'enfermement d'êtres humains, hommes et femmes, dans l'expression « victimes de torture ». J'ai le sentiment que le recours à ce vocable est une tentative, pour les individus qui l'utilisent, de détacher « l'expérience » de ces hommes et femmes de l'espace du réel... d'en faire une sorte d'abstraction...

Le second énervement résulte de ce que j'entends trop souvent dire que le travail que nous faisons, à Parcours d'Exil, permet de rendre à nos patients leur humanité... Or jamais, quelles qu'aient été les épreuves qu'ils ont dû traverser, les hommes et les femmes que nous rencontrons n'ont perdu leur humanité. Les seuls qui l'aient reniée, abandonnée, sont leurs tortionnaires.

**Pour qui avez-vous écrit ?**

Tout d'abord pour le grand public, pour faire prendre conscience au lecteur de ce qu'est la torture, cette réalité trop souvent tue, et dont l'évocation suscite très généralement une réaction de « stupeur », « d'hébétude », comme si l'on préférait fuir... et nier son existence. Il me semblait par ailleurs important de témoigner de mon expérience auprès de ceux de mes confrères et collègues d'autres disciplines qui sont susceptibles de s'y intéresser... et de se mobiliser. Enfin, j'ai voulu adresser un message fort aux pouvoirs publics, leur dire que quelles que soient les mesures prises pour rendre plus difficile l'accès au droit d'asile et les conditions de vie en France des demandeurs d'asile, jamais ceux-ci ne renonceront à venir sur notre territoire. Il s'agit pour eux d'une question de survie... et même la misère la plus noire en France vaut mieux pour eux que la terreur et les souffrances qu'ils ont enduré (et risquent encore) dans leur pays d'origine.

**À quoi « sert » la torture dans l'esprit des tortionnaires ? Pourquoi y recourent-ils ?**

L'évidence est que les tortionnaires agissent pour soutenir des régimes dictatoriaux (ou des régimes démocratiques se sentant menacés et se reniant pour perdurer). Le recours à la torture ne sert pas, comme les tortionnaires se plaisent souvent à l'expliquer,

à obtenir des informations... ce en quoi elle est totalement inopérante. La seule « efficacité » de la torture est de terroriser des populations et de maintenir en place des dictatures féroces, mais fragiles car privées de soutien populaire.

### **Quelles sont les affections dont souffrent généralement vos patients ?**

S'il existe un tronc commun de symptômes (troubles du sommeil, troubles de la mémoire, irritabilité, etc.) qui permettent d'identifier un syndrome de stress post-traumatique, il n'y a pas un ou des cas types. C'est pourquoi, au-delà des symptômes que je viens d'évoquer, il n'est pas possible de dresser le profil typique d'un patient du centre de soins Parcours d'Exil. Ce que je peux dire, c'est qu'il existe autant de cas particuliers que de patients.

Chaque homme, femme ou enfant qui a subi la torture, réagit selon sa personnalité propre. L'intensité de son traumatisme, tout comme sa capacité à se reconstruire, n'est pas fonction de l'intensité des actes de barbarie qui ont été perpétrés contre lui.

**« Jamais, quelles qu'aient été les épreuves qu'ils ont dû traverser, les hommes et les femmes que nous rencontrons n'ont perdu leur humanité. »**

### **Comment envisagez-vous la prise en soins des personnes que vous recevez ? Existe-t-il une « méthode », une approche particulière ?**

J'indiquais à l'instant qu'il n'existe pas de patient type ; c'est la raison pour laquelle je n'applique pas une « méthode » unique, une prise en soins immuable, quel que soit le patient. Il existera ainsi autant de prises en soins différentes que de patients. C'est peut-être là, la difficulté de mon travail, tel que je le conçois...

Cela dit, il existe un point commun, un fil conducteur à ma pratique, c'est la volonté d'essayer de soulager. Si chaque cas est individuel, le principe de la prise en soins que j'opère, est de s'adapter à l'état du patient, avec pour objectif de le soulager.

### **Comment ce travail peut-il s'articuler avec d'autres prises en soins, d'autres interventions ?**

Répondre à cette question m'amène à l'envisager à deux niveaux. Au niveau interne à Parcours d'Exil tout d'abord, l'articulation des interventions se fait de manière évidente. S'il m'apparaît ainsi qu'un patient peut avantageusement bénéficier du travail d'un psychologue, de la kinésithérapeute ou de l'art-thérapeute du centre – et si cette perspective rencontre son assentiment – ce patient sera naturellement orienté vers l'un d'eux.

Il m'importe de signaler que lorsqu'un patient est orienté d'un intervenant de l'association à un autre, son récit n'est pas dévoilé. Ce qu'il ou elle a choisit de dire à l'un, il (elle) peut souhaiter ne pas le raconter à l'autre ; cela

est pour nous, à Parcours d'Exil, particulièrement important.

Pour revenir à votre question, oui il est évident que la prise en soins opérée à Parcours d'Exil s'articule avec d'autres interventions, sur d'autres champs. Ainsi, des patients sont orientés vers nous par des travailleurs sociaux, des centres d'hébergement, etc. La collaboration est ici empirique, il n'existe pas de procédure. Cela me permet de rappeler combien il est important pour chaque structure, chaque professionnel, de rester sur son champ de compétences. Certains patients nous demandent parfois de les aider à trouver un logement, de les accompagner dans leurs démarches administratives... Or cela ne relève ni de la mission qui est la nôtre, ni de nos compétences. Tout comme le travail social revient aux travailleurs sociaux, ou les questions de droit aux juristes, notre travail est la prise en soins...

### **Qu'est-ce qui vous marque le plus chez les patients que vous rencontrez ?**

Ce qui m'a toujours marqué, et continue de le faire, c'est l'extraordinaire potentialité des patients, ce sont les ressources inimaginables dans lesquelles ils ont puisé pour survivre, venir en France, et jusqu'à nous... après avoir été soumis à une machine aussi écrasante que la torture.

Ce qui m'étonne encore aujourd'hui, c'est aussi la capacité de ces hommes et femmes à accorder, malgré ce qu'ils ont enduré, de la confiance (aussi ténue soit-elle, dans les premiers temps) à ces inconnus que sont pour eux les intervenants de Parcours d'Exil.

Au-delà de ces constats, les patients que je rencontre me démontrent chaque jour la chance que j'ai d'exercer le métier qui est le mien, l'honneur que j'ai de les rencontrer et de les connaître quelque peu.

### **Pour finir, comment envisagez-vous l'avenir de votre travail, et plus généralement des centres comme Parcours d'Exil ?**

Bien évidemment, l'avenir idéal – et naïf – serait de voir Parcours d'Exil fermer ses portes faute de patients... malheureusement, il n'existe aucun espoir de ce côté-là.

Si je considère le travail qui est le nôtre, à Parcours d'Exil et dans les autres centres de soins, toute projection dans le futur me fait craindre une dégradation de nos conditions d'exercice. En effet, depuis treize ans, notre travail a été rendu de plus en plus difficile par le durcissement des politiques d'asile. Les problèmes sociaux et administratifs qui en découlent viennent parasiter notre activité jusqu'à constituer un écran devant le travail de prise en soins. Si je dois envisager l'avenir des centres de soins, je ne peux m'empêcher d'avoir peur que ce phénomène s'accroisse, au détriment de nos patients.

**Propos recueillis par FM**

# UN PAYS : LE CONGO BRAZZAVILLE



**Capitale :** Brazzaville  
**Population :** 3,9 millions  
**Superficie :** 342 000 km<sup>2</sup>

Divisé en chefferies relativement isolées les unes des autres, le territoire de l'actuel Congo Brazzaville fait l'objet, au XVe siècle, des premières incursions européennes. Les populations locales établissent des échanges

commerciaux avec les explorateurs à compter de cette période. Peu après, les trafiquants d'esclaves s'implantent sur l'espace côtier congolais, opérant une très forte ponction démographique.

Le français Pierre Savorgnan de Brazza entame une campagne d'exploration à partir de 1875, avant de fonder le poste de Mfoa. La colonie du Congo français est créée en 1891. Brazzaville devient en 1910 capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF) à laquelle est intégré le Congo.

Dès 1899, des compagnies concessionnaires obtiennent des autorités françaises le droit d'exploiter les ressources naturelles (caoutchouc, ivoire, bois précieux, etc.) contre le versement d'un impôt indexé sur leurs bénéfices. Ces compagnies pratiquent de nombreuses exactions pour imposer leur présence et leur autorité aux populations.

L'amicale d'anciens combattants tirailleurs fondée dans les années vingt par André Grenard Matsoua porte les ferments des premières contestations indépendantistes. Mais c'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que le nationalisme congolais se structure. L'émergence de forces politiques locales porteuses de projets de libération entraîne des heurts avec la puissance colonisatrice et, de la fin des années 20 à la fin des années 30, des révoltes sont menées contre l'oppression coloniale. Ce n'est cependant qu'en août 1960 que le Congo accède à l'indépendance. Dix ans plus tard, le pays s'engage dans la mouvance marxiste, option qui suscite la méfiance des pays occidentaux. En 1977, le président Marien Nguabi est assassiné, et après un intérim, Denis Sassou Nguesso devient chef de l'État en 1979. Les années 80 sont celles de l'instauration et du renforcement du régime policier et de parti unique du président Nguesso.

Alors que la production pétrolière officielle double entre le début et la fin des années 80, la dette du pays explose, pour atteindre 6 milliards de dollars en 1991. Cette année-là, une Conférence nationale souveraine (CNS) profite d'un vent de démocratisation, et fait l'inventaire des crimes du régime (plus de 3 000 assassinats sont alors répertoriés). Suscitant beaucoup d'espoirs dans la population, ce mouvement est suivi, en août 1992, par des élections qui portent Pascal Lissouba à la présidence de la République. Les premiers heurts qui suivent ces élections, qui opposent les forces légalistes à celles de Bernard Koléas, maire de Brazzaville, seront les préludes à la première des trois guerres civiles qui vont se succéder, en 1993, 1997, et 1998-1999. À la faveur de la guerre de 1997, Denis Sassou Nguesso s'empare à nouveau de la tête du pays.

Ces trois conflits internes, qui sont l'occasion pour les troupes ennemies de perpétrer de nombreuses exactions et atteintes aux droits de l'homme, dont sont principalement victimes les civils, ancrent durablement divisions et antagonismes au sein de la population.

Au printemps de l'année 1999, des enlèvements et disparitions de civils à grande échelle sont signalés (affaire des « disparus du Beach »). Dans les années qui suivent, 2002 et 2003 notamment, homicides et déplacements forcés de populations se poursuivent (plus de 170 personnes décèdent ainsi à Brazzaville au début de 2003).

Après l'accord conclu le 17 mars 2003 entre gouvernement et forces rebelles, la situation se stabilise relativement dans la majeure partie du pays, même si la rébellion (Conseil national de la résistance, CNR, notamment) reste armée dans la région du Pool. À Brazzaville, des incidents surviennent en raison de la présence de groupes armés adversaires. Arrestations et détentions sans procès frappent des opposants, dont certains subissent tortures et maltraitements, en 2005 et 2006.

À l'été 2007, le parti présidentiel a conservé la majorité au parlement à l'occasion d'élections législatives marquées par de profonds dysfonctionnements et une abstention massive. L'organisation de scrutins partiels prévus pour le début du mois de décembre, après l'annulation de certains résultats, ne lève pas les interrogations légitimes sur l'efficacité du multipartisme au Congo Brazzaville.

Sources : Université de Laval, Wikipedia, Les nouveaux mondes rebelles (Éd. Michalon, janvier 2005), FIDH, Amnesty international



## BON DE SOUTIEN

Je souhaite contribuer aux actions de prise en soins des victimes de torture, et veux aider Parcours d'Exil dans la conduite de ses projets.

Je joins un chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de Parcours d'Exil, d'un montant de :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 20 €  | <input type="checkbox"/> 30 €   |
| <input type="checkbox"/> 50 €  | <input type="checkbox"/> 75 €   |
| <input type="checkbox"/> 100 € | <input type="checkbox"/> Autre : ..... (merci de préciser le montant) |

Les dispositions fiscales en vigueur vous permettent de déduire 75 % du montant de votre don (dans la limite de 488 €) de vos impôts. À cette fin, nous vous adresserons un reçu après réception de votre don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « Parcours d'Exil », et de nous les adresser au 26 rue de Cronstadt 75015 Paris.

La lettre de Parcours d'Exil est une publication trimestrielle de l'association Parcours d'Exil, association loi 1901 reconnue de bienfaisance.  
Adresse postale : Parcours d'Exil, 26 rue de Cronstadt 75015 Paris – Téléphone : 01 45 33 31 74 – Télécopie : 01 45 33 53 61  
Site Internet : [www.parcours.asso.fr](http://www.parcours.asso.fr) – Adresse électronique : [contact@parcours.asso.fr](mailto:contact@parcours.asso.fr)  
Directeur de la publication : Elichi Chijiwa – Coordination de la rédaction : Frédéric Mar  
Rédaction : Hélène de Rengervé, Pierre Duterte, Sandrine Scardigli, Frédéric Mar – Maquette : Parcours d'Exil  
Impression : Nouveau Concept Numérique, 2 rue Castagnary 75015 Paris – Tirage : 300 ex. – Diffusion électronique : 300 ex.  
Dépôt légal : à parution – ISSN : en cours